

Bureau du 2 mai 2005

Décision n° B-2005-3181

objet : **Etudes de sécurité sur le territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer un marché de prestations intellectuelles**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 avril 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B 2004-2219 en date du 26 avril 2004 le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations intellectuelles d'études de sécurité sur le territoire de la Communauté urbaine.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 1er avril 2005, a classé les offres et choisi celle du groupement solidaire suivant (marchés à bons de commande d'une durée d'un an ferme reconductible deux fois une année) :

- Isis - Seralp Infrastructures pour un montant annuel minimum de 75 000 € HT et maximum de 300 000 € HT, soit 89 700 € TTC minimum et 358 800 € TTC maximum.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande et tous les actes contractuels afférents, avec le groupement solidaire suivant : Isis - Seralp Infrastructures pour un montant annuel minimum de 75 000 € HT et maximum de 300 000 € HT, soit 89 700 € TTC minimum et 358 800 € TTC maximum.

2° - Les dépenses au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2005, 2006 et 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,